

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un le 29 septembre 2021, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, BLANC Jeanne, BADIÉ Vincent, JOURDAIN Serge, PLAT Pierre, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, CARRÉ Joël, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, COUÉ Jean-François, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, GUEBERT Daniel, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, GERVREAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, REYNAL Jean, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, DUGUE Christian, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELLAERE Gérard, QUESSON Jacky, HUILLLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, CHAUSSEREAU Joël, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, MARCHESIN Dominique, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MAILLET Claudine, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, DESSAIVRE Jean-Jacques par LYS Chantal, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, RODE Michel par ANDRÉ Pascal, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, PICQ Patrick par DROUET Marylène, CLEMENCEAU Thierry par MICHONNEAU Michelle, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, SALAH Christian par LE BOUHELLEC Marielle, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, LETOURNEAU Antony par LOUASSIER Séverine, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, GERVREAU Jean Pierre par PILLET Anthony, FOUCHÉ Guy par GALLOT Philippe.

Procurations : BRIÈRE Christel à CABRI Christophe, GIRAUDEAU Patrick à DIEZ Elisabeth, LOPEZ Evelyne à QUESSON Jacky.

Absents excusés : MAINDRON Bernard, ANNÉREAU Thierry, OLLIVIER Michel, POZZOBON Alain, CHATELAIN Patrick, FESTAL Emmanuel, MARRAUD Christine, VALLIER Marie-Hélène, BRIÈRE Christel, LANDREAU Bernard, DEBORDE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, GUILLEMAIN Ghislaine, LANGLAIS Jean-Charles, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, LOPEZ Evelyne, MALANGIN Sylvie, DEFOULOUNOUX David, EDOUARD Loïc, DUFOUR Christian, OLIVIER Fabrice, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 130

Nombre de votants : 133

Nombre d'absents excusés : 28

Nombre d'absents ayant donné procuration : 3

Nicolas MORASSUTTI a été élu secrétaire.

Objet : Avenant n°1 du PAPI de l'Estuaire de la Gironde (Annexe)

Vu la révision du programme du PAPI de l'Estuaire de la Gironde et l'évolution des actions portant sur les études de confortement des digues de la rive droite de l'estuaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 21 décembre 2020 approuvant la création du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) et les statuts correspondants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge en date du 15 décembre 2020 approuvant la création du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) et les statuts correspondants ;

017-200041523-20210929-DEL91_2021-DE
Reçu le 11/10/2021

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Blaye en date du 24 février 2021 approuvant la création du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) et les statuts correspondants ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Estuaire en date du 8 avril 2021 approuvant la création du syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde (SYMADIG) et les statuts correspondants ;

Vu la convention d'entente en date du 05/03/2020 associant les Communauté de communes de Blaye, de l'Estuaire, de la Haute Saintonge et la communauté d'agglomération de Royan-Atlantique pour la définition, l'exploitation et la surveillance en commun des systèmes d'endiguement en rive droite de l'estuaire de la Gironde.

L'avenant n° 1 du PAPI est en cours de finalisation et comporte la modification et l'intégration de certaines actions de l'axe 7 sur la gestion des ouvrages de protection hydraulique. Le SMIDDEST, en tant que coordinateur du programme du PAPI, sera en charge de soumettre la proposition d'avenant aux services de l'Etat pour validation. La note ci-jointe en présente les motivations et les grandes lignes.

L'action 7-13 « Etudes stratégiques pour la réduction de la vulnérabilité à la submersion marine sur les casiers estuaire Rive droite », présentée en annexe, engage les collectivités de l'Entente sur la maîtrise d'ouvrage des études d'ici la création du SYMADIG, dédié à la gestion des digues sur ce territoire.

Afin d'acter la demande d'intégration des quatre collectivités à l'avenant, une lettre d'intention a été transmise au SMIDDEST en août, signée par les présidents des 4 EPCI de l'Entente.

Ne seront concernées par l'avenant que les phases de réalisation des études préliminaires et des études avant-projet nécessaires au confortement des digues de la rive droite de l'Estuaire de la Gironde, d'un montant estimatif de 2 400 000 Euros HT. Cette action sera financée à 50 % par le Fond Barnier lorsque que l'avenant du PAPI sera validé et, en Charente-Maritime, par le département à hauteur de 20%.

L'Assemblée Délibérante, à l'unanimité :

- Valide l'action 7.13 de l'avenant proposé, et par conséquent l'engagement de la collectivité à porter la Maîtrise d'Ouvrage des actions identifiées, en assurant tant la réalisation technique que leur financement.
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

11 OCT. 2021

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex